



**ACCORD PARTIEL OUVERT EN MATIERE DE PREVENTION,
DE PROTECTION ET D'ORGANISATION DES SECOURS
CONTRE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

RESOLUTIONS

ADOPTÉES LORS DE LA

6ème REUNION DES MINISTRES DE L'ACCORD EUR-OPA RISQUES MAJEURS

Bruxelles, le 6 octobre 1994

- Résolution no. 1 "Création dans les Etats membres d'une *cellule permanente de gestion des risques*"
- Résolution no. 2 "Intérêt de l'utilisation des technologies spatiales au service de la gestion des risques"
- Résolution no. 3 "Programme européen sur la formation aux Sciences du risque: Programme FORM-OSE"
- Résolution no. 4 "Articulation entre les principaux programmes mis en oeuvre par les Institutions Internationales dans le domaine de la gestion des risques"

Bruxelles, le 6 octobre 1994

**AP/CAT (94) 33
Original français**

**ACCORD PARTIEL OUVERT EN MATIERE DE PREVENTION,
DE PROTECTION ET D'ORGANISATION DES SECOURS
CONTRE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

RESOLUTION

ADOPTÉE PAR LA

6ème REUNION DES MINISTRES DE L'ACCORD EUR-OPA RISQUES MAJEURS

Bruxelles, le 6 octobre 1994

-Résolution No. 3 "Programme européen sur la formation aux Sciences du risque: Programme FORM-05E"

Résolution n°3

relative au Programme Européen sur la formation aux Sciences du risque :

**Programme FORM-OSÉ
(Formation Ouest européen, Sud de la Méditerranée, Est européen)**

Tenant compte du fait que :

- i. Dans nos sociétés modernes, les Sciences du risque, comprenant des mesures de prévention, de protection et d'organisation des secours et de réhabilitation, sont une préoccupation constante, en particulier, concernant les risques naturels et technologiques majeurs :**
 - ii. L'étude des paramètres liés aux risques, l'analyse des causes, de leurs effets, en particulier des vulnérabilités préférentielles, nécessite une approche pluridisciplinaire qui doit se refléter au niveau des programmes de formation :**
 - iii. Les Ministres de l'Accord ont adopté la "Charte de Moscou" en octobre 1993 reconnaissant cet Accord EUR-OPN Risques Majeurs comme plateforme de coopération entre l'Europe de l'Est, le Sud de la Méditerranée et l'Europe de l'Ouest dans le domaine des risques naturels et technologiques majeurs et que dans son plan d'actions figure la formation dans le domaine des Sciences du risque :**
 - iv. Il est important de construire un cursus commun de formation aux Sciences du risque dont le contenu puisse être mis en oeuvre en l'adaptant à différentes cibles et différents niveaux de formation dont la phase de préparation est basée sur :**
 - 1. l'inventaire et l'analyse des formations existantes en Sciences du risque.**
 - 2. la détermination d'un concept pédagogique commun concernant les sciences du risque sur le plan des contenus pluridisciplinaires et des formes que doivent revêtir ces enseignements.**
 - 3. la mise en oeuvre d'expériences pilotes de formation.**
- et qu'à la lumière de l'évaluation des résultats obtenus par les expériences pilotes, les conditions de mise en oeuvre de ce programme dans sa forme complète seront décidées :**
- v. Le dernier Conseil des Ministres "Protection Civile" de l'Union Européenne attache une grande importance à la coopération entre les écoles nationales de protection civile.**

Les Ministres décident de charger le Secrétariat Exécutif d'engager la phase pilote du programme FORM-OSE selon les modalités suivantes:

i.1. création d'un groupe de travail "formation" du Comité des Correspondants Permanents chargé d'assurer l'adéquation entre les activités de ce programme et les besoins des autorités assurant la responsabilité de la gestion des risques.

i-2. réalisation (période 1994-1996) d'un certain nombre d'opérations de démonstration de formation basées sur la mise en oeuvre du concept pédagogique (Voir annexe A) au niveau :

- . universitaire**
- . des écoles de protection civile**
- . de la formation des formateurs**
- . du scolaire**

i-3. Cette phase pilote du programme retenu comme programme pilote de la Décennie des Nations Unies pour la prévention des risques naturels (IDNDR), devra être engagée dans le cadre d'une étroite coopération entre l'Union Européenne, l'UNESCO, l'OMS, le DHA et l'Accord du Conseil de l'Europe EUR-OPA Risques Majeurs.

i-4. la phase pilote du programme sera financée par des contributions volontaires (hors fonds spécial européen de l'Accord) par les Etats membres et non membres de l'Accord et les institutions internationales intéressées, sur la base du budget indiqué en annexe B.

i-5. Le Secrétaire Exécutif est chargé de présenter un rapport sur l'état d'avancement de la phase pilote du programme au Comité des Correspondants Permanents lors de sa prochaine réunion.

Annexe A

Niveau universitaire

Mise en oeuvre de cinq modules de formation correspondant à la première année dans le concept pédagogique proposé et intéressant des étudiants ayant un niveau universitaire correspondant à 4 années universitaires sanctionnées par un diplôme ou une expérience professionnelle équivalente dûment validée.

Les modules pourraient être les suivants :

1. module de sensibilisation des formateurs
2. module risques chimiques, biologiques et nucléaires
3. module médecine des catastrophes et télémédecine d'urgence
4. module risques géologiques
5. module risques socio-économiques

Le contenu de ces modules pourrait être mis au point durant la période d'octobre 1994 à juin 1995 et mis en oeuvre durant l'année universitaire 1995-1996 sous la responsabilité de l'Université de Haute Alsace (Prof. G. Prado), en collaboration avec le CEA Energie nucléaire (M. A. Debiar) dans le cadre d'une coopération avec le réseau UNIMED, membre de la Fédération Européenne des réseaux de Coopération scientifique (FER) coordonné par le Professeur Rizzi (Rome)

Niveau des Ecoles de protection civile

Il est apparu important de vérifier la validité du concept pédagogique commun avec les exigences des programmes d'enseignement des Ecoles de Protection Civile en tenant compte de l'initiative française d'établir une structure de contacts entre les directeurs des Ecoles nationales de protection civile de l'Union européenne.

Niveau formation des formateurs

Un séminaire itinérant (IDNDR Roving Seminar) correspondant aux besoins spécifiques des pays méditerranéens dont les coordonnateurs seront le Professeur D. Ben Sari (Rabat) et le Professeur A. Villeville (Paris) sera organisé à Rabat au Maroc.

Niveau scolaire

Il convient de recenser les initiatives engagées au niveau scolaire pour sensibiliser les élèves au problème des risques naturels et technologiques et de favoriser la mise à disposition d'aide pédagogique telle que les deux valises pédagogiques préparées par la Délégation aux risques majeurs en France, les initiatives pédagogiques italiennes, ainsi que les jeux éducatifs mis au point par la Direction de la Protection civile d'Espagne. Le groupe de travail "formation" des Correspondants Permanents devrait envisager les modalités de diffusion et de traduction de ces outils pédagogiques au service des Etats membres intéressés.

Il est proposé de contribuer à la mise en oeuvre du projet EDUC (Education, Développement, Urgence, Catastrophe) développé par l'Association Action d'Urgence Internationale.

Annexe B

**BUDGET PREVISIONNEL
pour la première année du PILOTE
DE LA FORMATION (1994-1995)**

Niveau universitaire**Par groupe :**

frais de déplacement et de séjour	32.000 ECUS
frais de formation	8.000 ECUS
Sous-total :	40.000 ECUS
Total pour les cinq groupes	200.000 ECUS

Réunions de préparation

**10.000 ECUS par réunion
2 réunions par groupe, soit :**

10 réunions	100.000 ECUS
3 réunions de coordinations	50.000 ECUS
Coordination (10 %)	29.000 ECUS
Total	179.000 ECUS
TOTAL	379.000 ECUS

Formation des formateurs

1. séminaire itinérant (IDNDR Roving Seminar) séminaire au Maroc	32.000 ECUS
2. contribution au projet EDUC (Education, Développement, Urgence, Catastrophes)	13.000 ECUS
TOTAL	45.000 ECUS